



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 03_2024_29

L'An deux mil vingt-quatre, le 25 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 20/03/2024

DATE D’AFFICHAGE : 21/03/2024

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 16 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle ARMAND, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Christian TANAÏS.

Excusé(es) représenté(es) : M. Richard PELISSERO procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Valéry LAURENT procuration à M. Pierre CAMBON.

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS SUR UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE N°0038 SECTION AH (COURTABOEUF) APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE.

VU les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, et R2121-9 et R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

VU l'article L2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publique ;

VU les articles R111-2, R111-15 et R111-21 du Code de l'Urbanisme ;

CONSIDERANT que pour les besoins d'exploitation des infrastructures de ses réseaux de télécommunications, SFR a sollicité la Commune de Villejust afin de procéder Avenue des deux lacs –

Parc des deux lacs 91140 Villejust l'installation d'équipements techniques comprenant notamment des antennes sur les membrures d'un pylône arbre ;

CONSIDERANT l'intérêt d'y satisfaire afin d'assurer une couverture réseau satisfaisante sur le territoire de Villejust et la zone d'activité de Courtabœuf ;

CONSIDERANT que la société « SFR » propose la signature d'un bail d'une durée de 12 années entre elle et la commune de Villejust, impliquant un loyer global de 12 000€ qui sera versée à la Commune pour l'occupation du domaine privé de la Commune sur une emprise d'environ 60m² pour un usage strictement technique

CONSIDERANT que M. le Maire souhaite proposer une consultation publique préalable afin qu'une information soit faite auprès des habitants sur l'installation de cette antenne relais ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finance en date du 20 mars 2024;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ACTE la présentation du projet d'installation par SFR.

DIT que ce projet d'implantation de cette antenne relais sera soumis à autorisation d'urbanisme.

DECIDE d'organiser une consultation publique du 2 au 22 avril 2024.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 25/03/2024*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

